

2025-03-27-16 : Versement d'une avance du budget principal au budget annexe assainissement

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Amaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

**Pouvoirs :**

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250327-2025-03-27-16-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025  
Date de réception préfecture : 10/04/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2033 du budget annexe « assainissement » adopté par délibération du Conseil Communautaire n°2024-06-27-04 en date du 27 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** que le plan pluriannuel d'investissement du budget annexe « assainissement » prévoit le versement d'une avance remboursable de 1 000 000 € du budget principal de la CCVHA au budget annexe « assainissement », dont le remboursement commencera à compter de l'exercice 2029 à un rythme de 200 000 € par an ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil communautaire de se prononcer formellement sur le versement de cette avance tant dans son montant que s'agissant des modalités de remboursement tels que ci-dessus exposés ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le versement d'une avance remboursable d'un million d'euros (1 000 000 €) du budget principal vers le budget annexe « assainissement » au titre de l'exercice 2025 ;**
- **D'approuver le principe de remboursement progressif de cette avance du budget annexe « assainissement » à compter de l'exercice 2029 au rythme de deux cent mille euros (200 000 €) par an ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 27 mars 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Menard Dominique

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Menard".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250327-2025-03-27-16-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025